



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**DGST**

**ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MAITRISE D'OUVRAGE " ECONOMIE CIRCULAIRE ET  
TECHNIQUE - DIAGNOSTIC PRODUIT EQUIPEMENT MATERIAUX DECHET (PEMD) –  
REEMPLOI » - CENTRE JEAN MONNET - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ  
SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Vu la délibération n° CC2022/136 par laquelle le Conseil communautaire du 6 décembre 2022 a approuvé le Projet de Territoire, ayant pour Priorité N°4 : accélérer les dynamiques de transition économique, et pour Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises,

Considérant que le développement de l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises en étendant l'offre immobilière d'entreprise à de nouveaux sites et garantir une couverture territoriale cohérente est un des axe fort des projet de territoire traité au travers de la priorité n°4,

Considérant que de plus, la rénovation énergétique des bâtiments répond directement à la Priorité n°2 « S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature »,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay doit procéder à la réalisation d'un diagnostic des ressources dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment « Centre Jean Monnet 1 » situé à Béthune (62400), Avenue de Paris,

Considérant que ce besoin fait l'objet d'une procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables en application des dispositifs des articles L.2122-8 du Code de la commande publique, et qu'après analyse, l'offre de la Société BTC SAS ayant son siège social à Fretin (59273), Parc de la Haie, 336 rue Haie Plouvier, apparaît économiquement avantageuse pour un montant de 24 940,00 € HT, avec un démarrage du marché fixé par ordre de service, et chaque phase et délai d'exécution seront déterminés par ordre de service,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage « Économie Circulaire et technique : Diagnostic Produit Equipement Matériaux Déchet (PEMD) - Réemploi », dans le cadre de la rénovation du bâtiment « Centre Jean Monnet 1 » situé à

Béthune (62400) Avenue de Paris, à la société BTC SAS ayant son siège social à Fretin (59273), Parc de la Haie, 336 rue Haie Plouvier, et de le signer pour un montant de 24 940,00 € HT. Le démarrage du marché sera fixé par ordre de service et chaque phase et délai d'exécution seront déterminés par ordre de service.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... 4. OCT. 2024

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 4 OCT. 2024

Et de la publication le : - 4 OCT. 2024

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel